CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAONE Séance publique du 24 février 2020

SDIS : quel financement pour revaloriser la prime de feu ?

Le 28 janvier 2020, après plusieurs mois de crise, les organisations syndicales représentatives des sapeurs-pompiers professionnels ont indiqué suspendre le mouvement social débuté le 26 juin 2019, après avoir été reçues par le Ministre de l'Intérieur, en marge d'une journée de manifestation organisée à Paris,

Le Conseil départemental de la Haute-Saône prend acte de la décision ministérielle d'engager le processus de modification réglementaire nécessaire pour revaloriser l'indemnité de feu et qui porterait son taux maximal de 19% à 25% dès l'été 2020. Si cette mesure permet, entre autres, de mettre un terme à une grève qui dure depuis sept mois, elle ne résout pas la question de son financement par les employeurs. La charge supplémentaire est estimée à 80 millions d'euros pour les Départements, Communes et Intercommunalités qui financent les Services Départementaux d'Incendie et de Secours et dont les conseils d'administration devront décider en dernier ressort du taux finalement appliqué.

SI la demande de revalorisation de cette indemnité est toute légitime, nous considérons qu'elle n'est supportable – pour les finances des Départements sollicitées de toutes parts par l'État et corsetées par la contractualisation budgétaire imposée par le Gouvernement – qu'à la condition d'obtenir des ressources nouvelles ou des effacements de charges existantes.

En effet, le dynamisme de la fraction de Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA), allouée aux Départements pour le financement des SDIS, ne sera pas suffisant pour supporter la revalorisation annoncée. Fondée sur le nombre d'immatriculations de véhicules, l'évolution de cette taxe n'est donc pas en rapport avec le nombre de sapeurs-pompiers professionnels éligibles à l'indemnité de feu dans chaque Département.

Des mesures ont été mises en œuvre par le Ministère de l'Intérieur pour faire baisser la pression opérationnelle, mais dont le plein effet n'interviendra pas à court terme. Pour cette raison, nous demeurons mobilisés car deux pistes de financement sont possibles pour financer la revalorisation dans le même calendrier :

- ➤ Tout d'abord, nous demandons au Gouvernement l'augmentation de la fraction de TSCA allouée aux Départements pour le financement des SDIS.
- Ensuite, nous souhaiterions vivement voir engager le processus réglementaire qui aboutira à la suppression de la sur-cotisation versée par les employeurs et les sapeurs-pompiers à la Caisse Nationale de Retraite des Collectivités Territoriales. L'abandon de cette sur-cotisation non justifiée économiquement, appliquée pour l'intégration de la prime de feu dans le calcul des pensions, permettra de dégager 40 millions d'euros supportés actuellement par les SDIS et 20 millions d'euros par les sapeurs-pompiers.